Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260623-BE_2026_0076-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

BE_2026_0076

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau Exécutif du 23 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt trois juin à 16 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Bureau Exécutif s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 15 juin 2026.

Nombre de membres en exercice : 23
Présents ce jour : 21 Procuration(s) : 2

Étaient présents :
M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , Mme BERTINOTTI Dominique , Mme BOIRON Bénédicte , Mme CADIOU Gaby , Mme DRONIOU Marie-Louise , M. EGAULT Gervais , M. GUELOU Hervé , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. KERGOAT Yann , Mme KERLEN Frédérique , M. LE BEVER Gildas , M. LE CREURER Éric , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LEON Erven , M. LIRZIN Yvon , M. PENVEN Eddy , M. PHILIPPE Joël , M. ROBERT Éric , M. SEUREAU Cédric

Procuration(s) :
M. COCADIN Romuald à M. LE CREURER Éric, M. THEBAULT Christophe à M. PHILIPPE Joël

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Bureau. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Demandes de subvention pour les projets artistiques et culturels des salles de spectacle communautaires (Théâtre de l'Arche – Centre culturel Le Sillon)

Exposé des motifs

Le Théâtre de l'Arche à Tréguier et le Centre culturel Le Sillon à Pleubian ont intégré Lannion-Trégor Communauté en 2017 suite aux fusions territoriales issues de la Loi NOTRe.
Depuis leur intégration, la Communauté d'agglomération s'est efforcée de structurer leur fonctionnement, de définir un projet artistique et culturel et d'intégrer ces salles aux réseaux départementaux et régionaux.

Cette structuration a été menée par étapes :

- Fusion des deux salles au sein d'une saison culturelle unique (programmation, billetterie, communication, mutualisation des équipes)
- Augmentation et sanctuarisation du budget artistique (145 000 €, hors frais d'approche)
- Intégration à la saison jeune public pilotée par la Communauté d'agglomération (séances scolaires à destination des classes élémentaires)
- Modification de la grille de programmation, notamment pour une plus grande ouverture aux scolaires (pour mémoire, le Théâtre de l'Arche est partagé avec les options théâtre du Lycée Savina)

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260623-BE_2026_0076-DE

- Evolution de la grille tarifaire
- Adhésion et participation aux réseaux régionaux (Bretagne en Scènes, Spectacle vivant en Bretagne)
- Définition de la ligne artistique (programmation pluridisciplinaire avec une attention particulière au théâtre de récit et aux musiques populaires issues de la tradition orale)
- Augmentation des collaborations avec des compagnies régionales (environ 1/3 de la programmation)
- Accueil en résidences et coproductions (Ensemble Mélismes, Groupe Vertigo, Cie Gazibul, Norma Cie, les 2 Mains gauches, Teatr Piba,...)
- Engagement dans un jumelage « Culture/Santé » (Projet « Dépasseurs)
- Engagement auprès des établissements scolaires (nombreuses actions culturelles menées autour de la programmation : rencontres en classe, bords de scènes, ateliers, etc)
- Développement d'une programmation « hors les murs » (Logelloù, Lycée Pommerit, Brasserie Philomenn, ferme de Kerflaca, complexe sportif Gilbert Lemoigne, commune de La Roche-Jaudy, ...)
- Intégration du Directeur des salles à la commission des « experts théâtre » de la DRAC Bretagne.

Conséquence de cet effort de structuration, la saison culturelle communautaire est désormais bien identifiée des partenaires culturels et des équipes artistiques à l'échelle départementale et régionale.

Le développement du projet artistique et culturel repose aujourd'hui sur trois axes : diffusion, soutien à la création, actions culturelles ; et s'inscrit dans divers dispositifs de soutien financier mis en œuvre par le Département, la Région et l'État :

- Département : soutien à la diffusion culturelle et aux actions culturelles mises en œuvre autour des spectacles accueillis
- Région : soutien à la création via l'accueil de compagnies en résidence
- État : soutien aux projets EAC en milieu scolaire en Bretagne

VU La délibération n°CC_2026_0075 du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 9 avril 2026, donnant délégation d'attributions au Bureau exécutif ;

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

SOLLICITER Le Département à hauteur de 10 000 € sur le dispositif de soutien à la diffusion culturelle des centres culturels et lieux de diffusion des Côtes d'Armor.

SOLLICITER Le Département à hauteur de 1 500 € sur le dispositif de soutien aux projets EAC en milieu scolaire en Bretagne pour ateliers de la Compagnie La Dude (Rennes) au sein d'un collège.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260623-BE_2026_0076-DE

SOLLICITER Le Conseil régional à hauteur de 10 502 € sur l'accueil en résidence de deux compagnies sur la saison 2026/27 (la compagnie Gazibul, basée à Saint-Brieuc, et la compagnie Marguerite basée à Perros-Guirec). Chacune de ces résidences sera accompagnée d'actions culturelles sur le territoire.

SOLLICITER La DRAC Bretagne à hauteur de 4 000 € sur le dispositif de soutien aux projets EAC en milieu scolaire en Bretagne pour ateliers de la Compagnie La Dude (Rennes) au sein d'un collège.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 29 JUIN 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 29 JUIN 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.